



# Budget 2025

## Ministère de la Justice

### Administration pénitentiaire.

Le 19.09.2024

Madame, Monsieur le parlementaire,

Vous serez amené.es à discuter prochainement du budget 2025 du Ministère de la Justice.

A ce titre, le **SNEPAP-FSU** (syndicat national de l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire) tient à attirer votre attention sur plusieurs points qui nous semblent essentiels afin que nos services disposent de budgets suffisants pour exercer leurs missions

L'an dernier, le budget du ministère de la justice s'élevait à 10.1 milliards (PLF 2024), celui de la pénitentiaire à 5,003 milliards.

Bien qu'annoncé fin 2023 comme un budget historiquement haut, nos services se retrouvent - au cours de l'année 2024 - frappés par l'impact de l'inflation et des restrictions budgétaires successives qui mettent en péril notre activité (annulation d'actions de prévention de la récidive, annulation de recrutements, réduction des actions de formation proposées aux personnels, etc).

Pour le **SNEPAP-FSU**, des budgets conséquents doivent être maintenus, avec une prise en compte de l'inflation, et orientés vers les actions les plus efficaces pour prévenir la récidive d'actes répréhensibles.

Le **SNEPAP-FSU** appelle ainsi à un **rééquilibrage des budgets au profit du milieu ouvert**. Si la France compte **78 397 personnes détenues en prison**, les services pénitentiaires d'insertion et de probation prennent **également en charge, en milieu ouvert, 177 366 personnes** placées sous main de justice (dont 16 984 individus écroués non hébergés).

Or, depuis des décennies, la peine de prison reste la peine de référence, avec ses corollaires : la surpopulation carcérale et la construction d'un nombre toujours croissant de places de prison.

Et ce, en dépit du coût trop élevé de ce choix politique (coût des constructions d'établissement) au regard de l'absence de son efficacité sur la récidive. Sans compter d'autres difficultés en émanant (choix des territoires pour construire un établissement pénitentiaire, problème de recrutement des personnels de surveillance).

Tous les professionnels constatent la dégradation des conditions de détention et, également, l'augmentation des personnes détenues présentant des troubles psychiatriques qui témoigne d'un basculement de la psychiatrie vers la prison.

Cette problématique de l'administration pénitentiaire est intimement liée aux choix budgétaires alloués à d'autres services publics. Valoriser les budgets du service hospitalier psychiatrique, par exemple, permettrait d'endiguer ce phénomène en replaçant les usagers au sein du service le plus à même de les prendre en charge eu égard à leurs troubles mentaux.

Alors que la demande de nos concitoyens est forte pour réduire la délinquance, les personnels et les services ne peuvent pas continuer à faire toujours plus, avec moins de moyens. Il est temps de mettre un terme aux injonctions contradictoires. Les choix budgétaires doivent se mettre en cohérence.

Depuis 2023, nous constatons une baisse des recrutements des personnels en SPIP, alors que les besoins des terrains restent importants pour que la peine conserve sens et efficacité pour les usagers, et répondre aux attentes légitimes des professionnels et de la société.

Selon le calibrage actuel des organigrammes de référence fournis par l'administration pénitentiaire, il manquerait notamment :

- près de 330 postes de CPIP
- plus de 60 postes de DPIP
- plus de 50 postes de psychologues
- plus de 36 postes de surveillants en SPIP (en charge de la surveillance électronique).

Selon nous, le recrutement en nombre de personnels administratifs est nécessaire (ex : prévoir 1 AAE par SPIP, soit 72 AAE à recruter ce à jour).

Pour un service public pénitentiaire efficace, il convient de prévoir des budgets permettant :

- Le recrutement de fonctionnaires en nombre suffisant. Or, à ce jour, il y a plus de 300 agents contractuels, pour le seul corps des CPIP, dans les services, malgré des besoins pérennes.
- Des mesures catégorielles, statutaires et indemnitaires prioritairement axées sur les personnels de direction et les personnels administratifs des SPIP, ainsi qu'un budget suffisant pour l'action sociale, afin de renforcer l'attractivité des métiers et fidéliser les personnels.

La situation des directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation nécessite en effet une revalorisation ambitieuse, la dernière réforme n'étant pas à la hauteur de leurs responsabilités.

La création d'un corps de coordonnateur socio-culturel, leur mission répondant à une activité constante dans les services mettrait ainsi fin à la précarité de leur situation (agent non titulaire). Ils sont actuellement 72 et l'administration estime à 46 le nombre de postes vacants.

- Le développement de programmes probants de prise en charge individuelle et collective des personnes qui nous sont confiées. A ce jour, les budgets qui y sont consacrés sont fondus dans le budget insertion. L'absence de budget dédié ne permet pas de sacrifier ce poste de dépense, pourtant essentiel à la structuration et à la qualité des accompagnements.

Pour une prévention de la récidive efficace et la réduction de la délinquance, il est primordial de désaxer les priorités du Ministère de la Justice et de l'administration pénitentiaire. Un fléchage ciblé des budgets alloués en est la clef. La prison ne doit plus être l'alpha et l'oméga de l'exécution des peines.

Le SNEPAP-FSU reste disponible pour en échanger davantage avec vous sur ce sujet.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier. Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le parlementaire, en notre considération respectueuse.

Le bureau national